



MOTION DE LA CGT

Le 21 janvier 2021

Nous vivons une époque très particulière. Une crise sanitaire majeure avec une pandémie mondiale.

La crise du Coronavirus s'invite au milieu d'une autre crise, celle de l'hôpital public et de l'ensemble des établissements participant au service public.

Nous avons donc aujourd'hui des établissements en tension sur les lits et le matériel avec des personnels débordés, désabusés, fatigués, contaminés et de moins en moins nombreux qui, en sus, sont malmenés.

C'est dans ce contexte que la crise du Covid-19 met en lumière les conséquences de la politique comptable et de court terme menée en matière de santé depuis de nombreuses années.

Le Syndicat CGT est scandalisée d'apprendre, que conformément aux accords du SEGUR de la Santé, un complément de traitement indiciaire concerne les personnels non médicaux (titulaires, stagiaires, contractuels) exerçant dans les établissements publics de santé, les EHPAD publics et les groupements de coopérations sanitaires **mais exclut de cette mesure, les services et établissements sociaux et médicaux sociaux relevant d'établissement publics de santé (CAMPS ET LE SSIAD soit 60 agents pour Arles).**

- Comment est-il possible d'instaurer des différences de traitement indiciaire entre des agents fonctionnaires de même grade ?
- Comment est-il possible de priver un agent, titulaire de son grade mais pas de son poste, d'une augmentation de traitement indiciaire versée à tous y compris aux contractuels ?
- Comment est-il possible de priver un agent de ce complément de traitement indiciaire qui doit être pris en compte immédiatement pour le calcul de la retraite ?

Alors, agissons ensemble ! Syndiquez-vous !

- Contactez-nous au local CGT au ☎ 2970 - au sous-sol de l'établissement

Allo CGT : 04.90.49.29.70 syndicatcgt@ch-arles.fr

C'est une atteinte grave au statut de la fonction publique hospitalière.

Avec ces mesures le gouvernement tente de nous faire avaler des couleuvres. Cela ne résoudra pas les difficultés auxquelles sont confrontés quotidiennement les agents travaillant dans le secteur de la santé depuis des années.

Nous vous demandons :

- **Revalorisation salariale à hauteur de 300 euros nets mensuels,**
- **Semaine à 32 h et retraite à 60 ans,**
- **Amélioration de nos conditions de travail,**
- **Embauche de personnels qualifiés à la hauteur des besoins,**
- **Accès à des formations qualifiantes,**

Nous vous rappelons que l'hôpital public est notre bien commun, il n'est pas une marchandise.

La CGT porte les revendications des salarié.e.s dans un contexte et une période où, plus que jamais, les professionnel.le.s de tous nos secteurs sont mis.e.s à contribution et payent de leur santé, ainsi que sur leurs conditions de travail, pour répondre aux besoins de la population.

Nous refusons « de mettre en danger » le personnel hospitalier et les patients.

Alors, agissons ensemble ! Syndiquez-vous !
- Contactez-nous au local CGT au ☎ 2970 - au sous-sol de l'établissement
Allo CGT : 04.90.49.29.70 syndicatcgt@ch-arles.fr